

section 40 du CNRS, Compte-rendu de la session d'automne

Version diffusée par le comité de liaison intersyndical SNCS-SGEN

La session d'automne s'est ouverte en présence de la nouvelle directrice scientifique adjointe, Anne Gotman, qui remplace Bruno Péquignot. Sociologue de formation, Mme Gotman est directrice de recherche au Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS) dirigé par François de Singly. Ses travaux s'inscrivent dans le champ de la sociologie urbaine et de la sociologie de la famille. Elle a notamment travaillé sur l'héritage, la transmission du patrimoine privé et public, les trajectoires résidentielles et familiales, l'hospitalité. Le remplacement de B.Péquignot, qui connaissait parfaitement tous les dossiers, par une nouvelle DSA, en passe de se faire une opinion nouvelle sur chacun d'eux, contribue à renouveler les débats de la commission.

De plus, Samy Cohen a remis sa démission de la section 40 du comité national. Un nouveau membre de la commission devrait être nommé d'ici peu par le ministère de la recherche. La section souhaiterait qu'il s'agisse de quelqu'un ayant des compétences particulières sur une aire culturelle.

Préparation des concours 2002

Audition des directeurs de recherche : vote pour reconduire la procédure de l'an dernier : 11 oui, 4 non, 5 absentions. La section ne procédera pas à l'audition des candidats aux concours des directeurs de recherche.

Dates prévisionnelles pour les auditions et les jurys de concours : la semaine du 3 juin 2002 (auditions les 3 et 4 juin).

Discours de Marie-Claude Maurel, directeur scientifique du département SHS

- Bilan 2001 des recrutements et de la mise en oeuvre de la politique scientifique du département

Recrutements

En matière de recrutements, l'année 2001 a été exceptionnelle avec plus de 100 postes pour le département SHS. L'année 2002 sera moins favorable : elle se situera entre le niveau de l'année 2000 (67 postes) et celui de l'année 2001 (101), soit entre 80 et 84 postes.

1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
47	59	52	50	36	60	64	69	67	101

En 2001, la section 40 a eu 6 postes de CR2 sur le concours banalisé, 2 postes de CR2 sur des concours fléchés, 2 postes de CR1 sur un concours banalisé et un concours fléché, soit en tout 10 postes de chargés de recherche. Cela a été une bonne année pour la 40, et plus encore si on tient compte des recrutements à cheval dans des laboratoires relevant de la 36 et de la 40.

Il n'y a pas eu de problème particulier pour le passage CR2-CR1.

Pour le passage CR1-DR2, 2001 a aussi été une bonne année. Il y a eu 54 passages en SHS dont 5 en section 40.

1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
38	47	42	43	39	43	35	36	54

L'autre bonne nouvelle concerne les promotions DR2-DR1 : la commission puis la direction avaient proposé deux candidats, G. Grunberg et J.-F. Leguil-Bayart, qui ont tous deux été promus. Mme Maurel s'en réjouit car elle trouve ces promotions méritées.

Si on fait le bilan de la période 1997-2001, la section 40 aura été largement bénéficiaire en matière de recrutements. De 212, ses effectifs sont passés à 224 chercheurs rattachés à la section (un peu plus même depuis le mois d'octobre avec les recrutements de jeunes chercheurs). C'est un bilan positif mais qui sera difficile à maintenir pour deux raisons.

- 1) On entre dans une période de très grands départs à la retraite : il y aura l'année prochaine 91 départs sur l'ensemble du département. La direction n'aura pas les moyens de remplacer à l'identique ces départs, il y aura moins de postes. Le taux de renouvellement pour l'ensemble du CNRS sera de 4%, un peu plus pour les SHS. Mais cela ne permettra pas de remplacer les départs à la retraite. En 2002, il y aura moins de ressources (200 postes libérés en moins). On peut tabler sur 480 recrutements pour l'ensemble du CNRS l'année prochaine.
- 2) SHS n'est pas un département prioritaire. Les départements SDV et STIC sont prioritaires. Les sciences de la vie et les NTIC constituent des priorités affichées dont il faut tenir compte, y compris en SHS. Sur 84 postes en SHS, 72 seront au renouvellement des disciplines et 12 à des recrutements interdisciplinaires (c'est-à-dire entre départements du CNRS). La direction de SHS n'a pas de marge de manœuvre là-dessus mais la section 40 y trouvera un supplément de postes. Les postes fléchés interdisciplinaires n'ont pas été pris sur le contingent de la section 40 mais ont été négociés sur le contingent des postes interdisciplinaires. La direction SHS joue le jeu car cela permet de recruter des candidats intéressants. Il s'agira de postes ouverts dans une section de SHS, pour un profil SHS, mais affectés dans un laboratoire d'un département prioritaire (SDV, STIC ou la thématique Environnement).

En ce qui concerne les accueils en détachement et en délégation, 2001 a été une année exceptionnelle là aussi.

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Détachement	29	20	38	46 ou 36 ?	45	47
Délégation	8	30	66	88	125	180

En 2002, il y aura moins de détachements, il faudra donc être plus sélectif.

En ce qui concerne les délégations, la procédure va être modifiée dans sa forme administrative et son mode de financement. Jusqu'ici, pour mettre un professeur en délégation, il fallait plus d'un an pour obtenir les signatures, avec des circuits longs. A partir de maintenant, cela prendra la forme de décharges de cours pour les universitaires : les universités seront défrayées en fonction des heures de cours. Il y a aura deux appels d'offre par an, cela ira plus vite et permettra d'être plus proche des thématiques prioritaires des laboratoires. Cela permettra de sélectionner des enseignants qui pourront enrichir un laboratoire, une thématique. En revanche, les détachements continueront d'être examinés comme les années précédentes, en fonction de la qualité du dossier et de l'intérêt pour le laboratoire. En section 40, c'est un point mineur car il y a peu de collègues du secondaire qui enseignent dans les disciplines de la section. Il y a plus d'universitaires en délégation.

En ce qui concerne les ITA, il y a eu 96 postes attribués en 2001 dont 10 « frais », via des concours internes, des concours externes, des CDD ou des accueils en détachement de fonctionnaires de la fonction publique. En SHS, on a surtout besoin d'ingénieurs d'étude : 53% des postes mis au concours l'ont été pour ce niveau, 19% pour des ingénieurs, 11% pour des ingénieurs de recherche. Par métiers, il y a eu une prépondérance dans les métiers de la documentation (33%), puis les métiers propres aux sciences sociales (31%) et l'informatique (20%). Mais cela ne couvre pas les besoins. 2002 sera moins favorable et il y aura d'importants départs parmi les ITA : d'ici 2010, pratiquement 50% des ITA partiront à la retraite ou seront à un âge proche de la retraite. La moitié des ITA ont actuellement entre 55 et 65 ans. C'est dramatique et on a du mal à maintenir les postes ou à recruter des personnels qualifiés. En 2002, les SHS ne seront pas prioritaires pour les ITA non plus. Le mode de calcul pour les attributions de poste privilégie le rapport chercheurs/ITA : il est de 0,77% en SHS. Pour la direction générale, il n'est pas nécessaire de l'augmenter, surtout par rapport aux SDV, sciences chimiques, etc., où le ratio aurait besoin d'être amélioré. Mme Maurel explique qu'elle n'est pas d'accord sur ce point avec la direction générale et qu'elle fait tout ce qu'il faut pour obtenir des postes. Le pyramidage est important : il faut des IE et des AI

surtout, pas des AJT. 2002 sera une année très difficile pour arbitrer entre les besoins des laboratoires. On ne pourra pas remplacer les départs d'ITA à la retraite à l'identique.

Politique scientifique

Il existe actuellement au sein du CNRS 5 grands programmes interdisciplinaires et les SHS sont présents dans 3 d'entre eux.

- 1) le vivant et ses enjeux sociaux: les SHS sont présents à travers 2 programmes :
 - origine de l'homme, du langage et des langues : ce programme a très bien marché, il connaît un prolongement européen et n'a pas de problème de financement (5 MF)
 - sciences biomédicales, santé et société : lancé en 2001 et doté de 3 MF, les responsables du programme ont demandé le report en 2002 des crédits qui n'ont pas été engagés : c'est suicidaire, on a perdu 3 MF.
- 2) Astroparticules
- 3) Matériaux et nanotechnologies
- 4) Information et connaissance : les SHS sont présents à travers 1 programme :
 - Société de l'information : ce programme a été lancé un peu tard, mais il a reçu un très vif écho (145 réponses à l'appel d'offre); les projets sélectionnés vont être financés et il faut absolument notifier avant la fin novembre ; ainsi, les 6 MF ne seront pas perdus ; il faudra autant sinon plus pour 2002 ; le 1^{er} appel d'offre s'est fait trop rapidement, de manière à pouvoir engager les crédits avant la fin de l'année, un 2^e va être lancé qui sera plus général et d'autres suivront qui seront plus ciblés ; il faudrait aussi un grand colloque scientifique et de communication par rapport aux communautés pour diffuser l'information au sujet des actions entreprises au sein des SHS en la matière ; ce programme va se développer sur 3 ans.
- 5) Environnement et énergie : les SHS sont présents à travers 2 programmes :
 - Environnement, vie et sociétés : il va se terminer cette année ; la direction SHS compte le redynamiser avec SDU ; c'est une thématique qui va être poursuivie.
 - Environnement, climat et passé : histoire et évolution (ECLIPSE)

Le CNRS n'a pas de moyens pour de nouveaux programmes. Il faudra un investissement fort dans le programme des sciences biomédicales.

Sur le volet international, Mme Maurel renvoie à la lettre du département SHS qui va paraître ce mois-ci. L'ouverture internationale a été une priorité du département qui a donné lieu à plusieurs actions.

- Pour les chercheurs associés, en 2001, il y en a eu 6 en section 40 (3^e rang au sein de SHS), il faut renforcer l'effort.
- Mais ce sont surtout les PICS (programmes interdisciplinaires de coopération scientifique) qui ont été la priorité des priorités : il y en a 40 en section 40 en 2001, ce qui est un bon chiffre ; il n'y aura pas d'augmentation pour 2002 car on part avec les mêmes moyens ; sur les 40, 17 ont débuté en 2000, 12 en 2001 et 11 seront demandés en 2002. 20 PICS sur 40 fonctionnent avec des laboratoires européens (UE et Europe plus éloignée), les 20 autres étant répartis un peu partout dans le monde.
- Un autre axe de ce volet a été la réforme des instituts de recherche à l'étranger, à l'initiative des ministères de la recherche, de l'éducation nationale et des affaires étrangères, en partenariat avec le CNRS. La réforme sera d'abord mise en œuvre à partir de janvier 2002 dans le monde méditerranéen puis ce sera le tour des autres instituts. L'objectif est de renforcer la dimension scientifique de ces instituts, de mieux les insérer dans le dispositif de recherche et

de formation : ils seront transformés en UMR ou en USR, voire en URA. Autour de la Méditerranée, le projet est de constituer 4 pôles. Les projets scientifiques vont se concrétiser en 2002, il faudra se prononcer sur les créations d'unité à l'automne 2002 ; dès à présent, on veut pouvoir y affecter des chercheurs, recruter des spécialistes de ces aires, pour qu'ils contribuent à ces UMR : des affectations auront lieu au 1^{er} trimestre 2002.

- L'autre grand objectif est l'intégration des SHS dans l'espace européen de la recherche, dans le cadre du prochain PCRD. Il faut intégrer la recherche européenne, structurer l'espace européen et renforcer les bases de l'espace européen. L'un des domaines thématiques prioritaires, « citoyens et gouvernance dans une société de la connaissance », interpelle directement la section 40 ; un autre domaine étant la sûreté alimentaire et les risques pour la santé. La structuration de cet espace européen passe par le soutien à la recherche, à l'innovation, aux infrastructures de recherche. Pour cela, la direction dispose de 3 nouveaux outils : les réseaux d'excellence, les projets intégrés et les programmes nationaux exécutés conjointement par plusieurs Etats. Les réseaux d'excellence doivent nous occuper. Ce sont des réseaux d'universités, de centres, ..., qui doivent avoir une taille importante : au minimum 3 pays et 12 participants, il peut aussi être ouvert à des organismes dans des pays tiers. Il y faut une masse critique de compétences. L'activité de ces réseaux doit être de construire un programme d'activités : recherches, échanges de personnes, développement d'infrastructures communes de recherche, valorisation des connaissances, diffusion, expertise, ... La première initiative a été lancée par le département SHS et des contacts ont été pris avec la FNSP et l'EHESS. La direction a eu un bon écho et les équipes s'organisent. Il ne s'agit plus d'être concurrents entre équipes mais de construire ensemble un réseau d'excellence. SHS met à disposition des moyens financiers pour aider à cette structuration. Les IEP de province peuvent être intéressés par cette démarche, les universités ont aussi leur place, mais leurs moyens sont plus éclatés (il y a environ 90 universités), la direction du département a du mal à définir une politique commune avec les universités, même si elle a conscience qu'il faut travailler avec leurs laboratoires. Il ne faut plus qu'il y ait de concurrence entre les laboratoires, il faut qu'ils constituent ensemble une force de frappe pour constituer ces réseaux d'excellence.

En ce qui concerne les jeunes chercheurs, la procédure APN va être poursuivie tout en changeant de nom pour s'appeler ATIP à l'instar des autres départements du CNRS. L'appel d'offre est réservé au moins de 40 ans, sur des projets innovants dans le cadre de priorités thématiques définies par le département.

	Projets déposés	Projets retenus	Budget total
1998	83	16	1 475 KF
1999	209	32	3 645 KF
2000	87	35	4 000 KF
2001	76	29	4 000 KF

Il faut sensibiliser les jeunes chercheurs pour monter des projets. Il y en a très peu en science politique, on peut mieux faire, ainsi qu'en sociologie. La linguistique, l'économie et la géographie sont plus actifs, leurs projets sont plus convaincants.

La politique d'instrumentation est une politique nouvelle. En 1999, moins de 7 MF lui étaient consacrés contre plus de 8 MF en 2001. Il s'agit surtout de financer des bases de données, des équipements scientifiques, des équipements informatiques. En 2002, il y aura une nouvelle opération qui viendra s'ajouter aux précédentes : les grands équipements et plates-formes technologiques : il faut avouer que c'est un peu un effet de mode pour attirer de nouveaux financements. Mais il faut aussi de grandes infrastructures qui couvrent l'ensemble d'un domaine disciplinaire à l'échelle nationale, regroupent des compétences de haut niveau (y compris en recrutant des ingénieurs), assurent l'accueil et la formation des utilisateurs, et aient une dimension européenne. Plusieurs équipements sont en voie de réalisation :

- le centre Quételet : c'est le plus prioritaire de tous, il est en cours de montage et verra le jour dans quelques semaines ; il assurera la collecte, l'archivage et le traitement des données en

sciences sociales ; il est porté par deux unités, le Lasmus et le Cidsp, et compte comme partenaires l'Ehess, l'université de Caen, l'Insee, et l'Ined ; il sera doté en personnel, en ITA et en équipements pour remplir ce rôle de grand équipement.

- La maison du Moyen Orient (MOM)
- Le RIATE: c'est en quelque sorte l'équivalent du centre Quételet pour les données géographiques concernant l'aménagement du territoire à l'échelle européenne ; la section 39 est la première concernée et il s'agira d'une UMS avec la Datar ; il s'agira de collecter et de traiter les données géographiques du territoire européen, ainsi que de mettre en réseau les laboratoires travaillant sur ces questions.
- L'IRHT
- La Vilette
- La Maison Paris Nord, qui sera une MSH spécialisée dans les champs de l'art et de la santé.
- L'ILF, qui sera une base de données du trésor de la langue française.

Par conséquent, chaque domaine scientifique du département aura son équipement structurant de dimension nationale. Il faut bien voir que ces équipements ne sont pas conçus pour le profit d'un laboratoire ou d'une structure de recherche particulière, mais bien pour servir l'ensemble de la communauté scientifique concernée.

- Discussion avec les membres de la section

Question : quel sera finalement le taux de remplacement des départs à la retraite ?

M.-C. Maurel répond qu'on sera forcément en dessous, mais qu'on pourra maintenir pour l'ensemble du département les effectifs pour 2010, soit environ 2000 personnes. Mais tout dépend des infléchissements de la politique nationale. Pour les SHS, il y aura un redéploiement avec des domaines plus prioritaires que d'autres : de ce point de vue, la section 40 se situe plutôt bien. On peut tabler entre 2,5% et 4% de renouvellement. Il y a des disciplines qui ne justifient pas le même taux de renouvellement (effectifs nombreux, structure par âge défavorable), mais ça ne concerne pas la 40.

y aura-t-il des postes fléchés en 2002 et si oui sur quels thèmes ?

M.-C. Maurel répond que oui, dans la continuité de ce qui a été fait ensemble (sic) entre la direction et la section puisque, pour que ces fléchages aient une influence sur les préparations de thèse et l'élaboration des projets de recherche, il faut qu'ils se poursuivent sur plusieurs années. Les thèmes seront donc pratiquement les mêmes que cette année : politique comparée, théorie politique, etc. Le département défend le nombre de postes pour les concours : la politique de fléchage permet de mieux se défendre par rapport à la direction générale, sinon on donne l'impression de reproduire à l'identique. Le fléchage est un moyen de défendre le nombre de postes du département. La section 40 en 2002 sera plutôt bien dotée en CR1 et en CR2.

Est-ce que ce sera aussi vrai des DR ?

M.-C. Maurel répond qu'il y en aura moins que cette année : 51 en 2001, 47 en 2002 pour tout le département. En la matière, c'est plus un problème de pression que de priorités scientifiques. La direction tient compte de la pression. La 40 aura cependant plutôt moins de [c'est ce que j'ai compris...] de postes que l'an dernier. Il y aura en plus 19 postes pour la valorisation.

Comment s'opèrera l'attribution de ces postes à la valorisation.

M.-C. Maurel répond qu'il faut classer les candidats comme d'habitude, en fonction de leur dossier. Mais dans le rapport d'admissibilité, il faut faire apparaître un dossier de valorisation exceptionnel, puis alerter la direction scientifique. En 2001, la direction SHS a ainsi pu avoir 3 postes supplémentaires pour le département. Le jury d'admission répartit ces postes au fur et à mesure qu'il entend les rapports : la direction générale affecte les postes sur le contingent de valorisation. Il faut donc classer ces candidats en rang utile, plutôt que dans la

seconde partie de la liste, car ensuite s'ils sont pris en valorisation cela permet de repêcher des noms dans la liste de ceux qui viennent ensuite.

La réforme des procédures de délégation sera-t-elle effective dès la session de printemps.

M.-C. Maurel répond que l'information officielle sera donnée prochainement. Mais le dossier à remplir pour le candidat est le même, simplement les modalités diffèrent ensuite puisqu'on rembourse les heures supplémentaires et que la procédure prendra 2 mois au lieu d'un an. Il ne faut plus que la délégation corresponde à une année sabbatique banalisée. Il s'agit bien d'accueillir des collègues universitaires dans des laboratoires sur les priorités thématiques du laboratoire ou pour renforcer les opérations de recherche.

La section souhaiterait, à propos des postes fléchés, qu'on corrige le tir par rapport à l'an dernier : il y a eu une mauvaise information des candidats et la section a souvent fait des choix sous-optimaux. Il faudrait une meilleure information des candidats pour qu'ils se présentent à la fois aux concours banalisés et fléchés lorsqu'ils ont le dossier correspondant.

M.-C. Maurel répond qu'il faut effectivement conseiller aux candidats de se présenter sur plusieurs concours à la fois.

Quand les comités d'évaluation seront-ils mis en place ?

M.-C. Maurel répond que les comités d'évaluation fonctionnent prioritairement, faute de moyens, pour les laboratoires qui posent des problèmes ou qui sont très gros. Avec 350 unités en SHS, il faudrait plus de monde au département pour suivre tous les comités d'évaluation. Nous payons le prix de l'émiettement structurel des SHS, le département n'a pas les forces ou les moyens de mettre en place des comités d'évaluation pour tous les laboratoires, c'est long à préparer, à monter, pour trouver les gens, fixer les dates, etc. C'est très lourd à monter. Il faut généraliser la pratique car elle donne de bons résultats mais il faudrait étoffer l'équipe de direction du département, notamment par le recrutement d'assistants de département supplémentaires.

Dans les instituts à l'étranger, les chercheurs seront-ils affectés indéfiniment ?

M.-C. Maurel répond que non, ce n'est que pour 2 ans renouvelables une fois, et c'est clairement écrit comme cela. Son inquiétude consiste à faire rentrer ceux qui sont dans ces centres depuis parfois 20 ou 30 ans. C'est le cas notamment à Berlin et Jérusalem : ils ne veulent pas rentrer mais ils continuent à toucher des primes élevées. La direction n'a pas les moyens statutaires de les faire revenir, la procédure ferait courir des risques sur le plan administratif si elle essayait. La direction scientifique ne peut pas affecter un chercheur dans une unité contre sa volonté.

Comment la direction entend renforcer la dimension scientifique des UMR à l'étranger.

M.-C. Maurel répond qu'il faut un projet scientifique, un potentiel renforcé de chercheurs qui tournent, avec des laboratoires en France qui servent de base arrière, des doctorants, des post-doctorants, ... Les autres ministères mettent aussi des moyens dans ces centres. Mais il faut bien reconnaître que certains de ces laboratoires ont un lourd héritage à gérer, notamment en terme de disparité des chercheurs qui leur ont été affectés

Quant à la nouvelle procédure de délégation : pour aller dans un centre à l'étranger, une décharge de cours est-elle suffisante ?

M.-C. Maurel répond que oui car la décharge peut tout à fait concerner l'ensemble des cours assurés par l'enseignant.

Sur les postes rouges, ne pourrait-on pas améliorer la procédure car l'information arrive tard aux chercheurs étrangers. La procédure finit par décourager les bonnes volontés.

M.-C. Maurel est d'accord, mais c'est la DRH qui doit donner le feu vert, pas SHS.

Le fonctionnement normal d'un laboratoire requiert aujourd'hui un site web, et que s'il l'on veut que ce site présente bien et ne soit pas ridicule, il faut des moyens : mais le département ne donne aucun soutien. Le CNRS devrait avoir une politique en la matière, ça fait partie de la valorisation, surtout à l'échelle internationale. Il faut un travail de mise à jour, de traduction, etc.

M.-C. Maurel répond qu'effectivement il n'y a pas de ligne budgétaire particulière pour cela. Mais de toute manière, on ne peut pas avoir 350 sites web, il faut donc que les laboratoires se regroupent pour avoir un portail commun. C'est ainsi que le réseau des MSH se construit un portail commun pour toutes les MSH. On pourrait imaginer un portail commun pour les sciences politiques et la sociologie des organisations. Il faut un travail de regroupement. Car les moyens financiers du département ne sont pas extensibles. La politique d'instrumentation n'existait pas il y a 4 ans. Il y a 4 ans, 20% des laboratoires n'avaient pas d'accès à un réseau, pas d'ordinateurs. Aujourd'hui, la situation est meilleure. Les bibliothèques, les réseaux documentaires, étaient dans un état lamentable. On ne peut pas tout faire du jour au lendemain.

Où en est-on entre les ESA, UPRES-A, UPR, UMR, ...

M.-C. Maurel répond que dans le cadre du renouvellement des contrats quadriennaux, toutes les unités auront le statut d'UMR. A l'issue de l'actuelle vague, il ne devrait plus y avoir d'ESA. On aura 90% d'UMR, quelques UPR qui pourront le rester, et quelques URA avec des partenaires ou des organismes qui n'acceptent pas la mixité (il s'agit surtout de certains ministères). Dans 6 mois, il ne devrait plus y avoir d'ESA dans l'actuelle vague de contractualisation.

Confirmations d'affectation et nomination d'un Directeur de Recherche pour les recrutés au 1^{er} octobre 2001

La section a refusé de confirmer l'affectation d'un jeune chercheur dans le laboratoire où il a fait sa thèse, considérant que la règle de mobilité de mobilité au moment d'entrer au CNRS est une bonne chose et vient renforcer les efforts faits à l'Université pour lutter contre le localisme. Par contre, il n'est plus question d'exiger des candidats directeur de recherche à changer de laboratoire s'ils réussissent le concours.

Reconstitution de carrière

Les services complets de M.Catusse, Y.Barthe et F.Jobard sont pris en considération.

Examen et classement des demandes d'accueil en détachement dans le corps des chercheurs des enseignants du second degré

Sur les sept candidats au détachement, cinq ont tous été pris en considération. Le classement a été le suivant :

1. H. Buisson Fenet
2. H. Aïssaoui
3. B. Calame
4. A. Auberge
5. V. Peillon

Evaluation des unités de recherche et de l'activité des chercheurs qui leur sont affectés

Projet de création d'unités de recherche : aucun des deux projets étudiés : FRE 2321 (Ehrenberg) et FRE 2346 (Werner) n'ont été pris en considération par la section.

Vote de classement des unités en renouvellement ou en création

La section s'était engagée l'an dernier à ne plus classer les laboratoires, considérant d'une part que cela revenait à comparer terme à terme des unités disposant de moyens très différents, et d'autre part que cela focalisait l'attention sur un résultat, le classement, alors que la section cherche plutôt à faire passer aux laboratoires des messages. (Noter qu'un des arguments en faveur du classement est l'idée que cela oblige la direction scientifique à tenir compte de l'avis de la commission, mais les événements de l'an dernier ont bien confirmé qu'il n'en était rien)

La section a, après délibération, choisi de classer les laboratoires en 4 catégories :

- A. L'activité ou le projet de l'unité sont jugés très satisfaisants.
- B. L'activité ou le projet de l'unité sont jugés très satisfaisants. La section émet toutefois des observations sur lesquelles elle attire l'attention de la Direction scientifique et de la direction de l'unité.
- C. L'activité ou le projet de l'unité sont jugés dignes de prise en considération. La section exprime toutefois des préoccupations sur lesquelles elle attire l'attention de la Direction scientifique et de la direction de l'unité.
- D. L'activité ou le projet de l'unité ne sont pas de nature à permettre une prise en considération.

Elle souhaite que leur explication soit communiquée aux unités en même temps que leur rapport d'activité. Il a notamment pour but d'attirer l'attention des directeurs de labo et des chercheurs que le message inscrit dans les rapports. Le classement (qui en est effectivement un, puisque les catégories A, B et C ont été constituées sur l'ensemble des laboratoires, après audition de l'ensemble des rapports. Seul le classement en D, autrement dit, la non prise en considération, a été votée au fur et à mesure. Pour cette année, le classement est donc le suivant :

A : ESA 8031 (Claverie), ESA 7082 (Offner), ESA 8019 (Duprez), ESA 8039 (Wiewiorka), ESA 8085 (Dubar), UMR 8097 (Silberman)

B : ESA 8036 (Rosanvallon), ESA 8034 (Hervieu-Léger), ESA 8026 (Sawicki), ESA 8057 (Gaxie), ESA 8054 (Chrétien), ESA 8053 (Daniel), UPR 31 (Laville), UMR 8593 (Piotet), UMR 8561 (Chevrier), URA 1795 (Colliot-Thélène)

C : (Aucun)

D : FRE 2321 (Ehrenberg), FRE 2346 (Werner)

Evaluation des groupements de recherche

Les deux GDR proposés ont été pris en considération : GDR Duru-Bellat et GDR Brousseau/Moatty. Le classement final est : 1^{er} : Duru-Bellat, 2^e : Brousseau/Moatty

Evaluation de l'activité scientifique des chercheurs affectés à des unités non examinées à mi-parcours

Conformément à ses engagements, la section s'est efforcée de ne procéder à une réelle évaluation que les chercheurs pour lesquels le rapporteur a estimé que l'activité du chercheur n'était pas satisfaisante.

A noter que plusieurs chercheurs, ne publiant pas depuis plusieurs années, se sont vu demandé un rapport au printemps et risquent un vote d'insuffisance professionnelle.

Examen des demandes de subvention de colloques

Trois propositions de colloques n'ont pas été prises en considération. Les autres ont été classées de la façon suivante :

1. La régulation publique de l'islam dans l'Union européenne
2. Voter en Afrique : différenciations et comparaisons
3. Faire de la politique comparée au 21^e siècle
4. Genre et politique
5. Georges Friedmann, un sociologue humaniste en son siècle
6. Les sens du public : publics politiques et médiatiques
7. Colloque de doctorants sur l'évaluation et la qualité de l'enseignement supérieur
8. Journée Claude Faugeron

Examens divers :

Les trois projets d'école thématique soumis à l'appréciation de la commission ont été pris en considération (Pour toute information concernant les écoles thématiques, Mme Rapiou peut être jointe à l'adresse suivante : marie-therese.rapiou@cnrs-dir.fr)

A la demande de la direction scientifique, un projet de recherche soumis à l'ESF (European Science Foundation) : Temps professionnels négociés et temporalités sociales vécues : convergences et conflits (Alaluf, Desmarez, Bouffartigue, Prieto) a reçu l'aval de la commission

Une demande de subvention de film : Mavluda « Otinka », a également reçu un avis très favorable.

Sollicitée pour donner son avis sur les rapports finaux des premières Aides à projet nouveau, la section demande à la direction scientifique sur la base de quels critères elle doit évaluer ces rapports. A défaut, elle souhaiterait ne plus avoir à évaluer ces rapports APN, dont la procédure de choix des thèmes prioritaires et d'attribution des financements relève uniquement de la direction scientifique du département SHS.

Rapport de conjoncture :

Le rapport de conjoncture est à remettre début septembre 2002. La direction générale comme le bureau de la conférence des présidents de section souhaitent que le plan adopté ne soit pas par sous-disciplines mais au contraire soit un plan thématique. Une journée de réflexion sera organisée, le 8 avril, en ouverture de la première session de printemps, pour le préparer.